



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 19 MAI 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BAUBRY** Aurélie, **CHAMARD** Joanie, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **HAWKINS** Miranda, **LEBOND** Estelle, **ZWEERS** Fabienne ; MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **AUZANNEAU** Guillaume, **AYRAULT** Nicolas, **DARAN** Pascal, **DEBIAIS** Thierry, **FERRON** Jean-Marie, **GRADT** Thierry et **JALLADEAU** Patrick.

Était excusée : Mme **CHAPON** Stéphanie

Date de convocation : le 15 mai 2026 Affiché en mairie : le 15 mai 2026	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de votants : 14
Mme Aurélie BAUBRY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

DÉCISION DU MAIRE :

Pouvoirs exercés par délégation du conseil municipal – compte-rendu des décisions

Décision n° DEC-03-2026 : MARCHE N°2025-01 : Aménagement de la Rue des Platanes à Bouresse – Lot Unique : Terrassement, Voirie et réseaux divers - DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE N°3

DÉLIBÉRATIONS :

N° 2026-38 (19/05)

Délibération pour la prise de possession d'immeuble sans maître

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et suivants ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 14/03/2024 ;

Vu l'arrêté municipal n°86-2025 du 15 septembre 2025 portant constatation de la vacance de biens ;

Vu l'avis de publication du 17 septembre 2026 ;

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé pendant la durée prescrite des 6 mois soit du 17 septembre 2025 au 17 mars 2026 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé 10 Grand'Rue et « au bourg », parcelles section C n°346 & C n°258, contenance totale de 1a99ca, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 (alinéa 2) du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ décide d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : biens sans maître et état d'abandon manifeste ;
- ✓ décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- ✓ charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des demandes de subventions d'associations reçues, il fait état de ses propositions de subventions et demande au Conseil Municipal de statuer les montants attribués à chacune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Population totale 2026 = 632

Associations	Sub° 2024	Sub° 2025	Subvention 2026		
			Ddé	Proposé	VOTE (*)
Amis de Guerting	450	450	450	450	450
– Jumelage 2026			945	945	945
A.C.C.A.	700	700	700	700	700
- exceptionnelle	800				
Pétanque Bouressoise	100	600	100	100	100
Club de l'Amitié	300	300	300	300	300
Association de Pêche "LMdPL"	700	700	700	700	700
Les Hirondelles :	750				
- Fête communale					
- Peintres sur Rues 2027	0	150			
- Œufs de Pâques 04/2026	250				
Activités & Bien être	450	450	450	450	450
FNACA – Anciens Combattants	500	500	500	500	500
APE Bouresse	650		700	700	700
CASB	650	650	650	650	650
ADMR	1 470,88	1 439,00	1 439,00	1 466,24	1 466,24
CCAS Lussac	634	636	632	632	632
Groupement Jeunes 3 Vallées	450	450	450	450	450
Passeurs de Mémoire	50	50	50	50	50
Prévention Routière			xxxx		
Un Hôpital pour les Enfants	150	150	xxxx		
Refuge SPA Poitiers	114	114	114	114	114
Secours catholique Lussac			xxxx		
Banque Alimentaire Vienne	80	100	xxxx	100	100
Secours Populaire Montmorillon			xxxx		
APE Collège Lussac	0	50	200	50	50
Ligue contre le cancer Vienne	150	150	xxxx	150	150
ADS 86 (Ass Dep. Secheresse)			80	50	50
FSL de la Vienne			xxxx		
AFM Téléthon			xxxx		
MFR Chauvigny			xxxx	50	50
MFR Coublévie (38)			xxxx		
Chambre des Métiers Artisanat 86			xxxx		

Les Prés SurVoltés			XXXX	50	50
TOTAL	9 399	7 639		8 657,24	8 657,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ décide de voter les subventions telles que présentées ci-dessus,
- ✓ demande à Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables

N° 2026-40 (19/05)

CCVG : désignation du représentant à la CLECT

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CC.2026.59 du 7 mai 2026 qui fixe le nombre de membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à 55 soit un représentant par commune ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation de M. Thierry DEBIAIS représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de désigner M. Thierry DEBIAIS pour représenter la commune de Bouresse à la CLECT de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

N° 2026-41 (19/05)

Département : Demande de subvention Activ 3 pour 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'opportunité de bénéficier du Conseil Départemental de la Vienne, au titre du programme ACTIV, d'une subvention pour aider au financement des projets locaux dans les communes de moins de 3 500 habitants,

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention pour le projet de réfection de la voirie de la cité Bellevue.

Considérant l'information reçue des services du Département de la Vienne sollicitant dorénavant une délibération portant sur le projet incluant le plan de financement établi en HT et sans décimale.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Projet : Réfection de Voirie - Cité Bellevue				
Coût de l'opération	Montant HT (€)	Financement	Montant (€)	%
		Aides publiques :		
• Travaux :	81 217	• Région		
Réfection de voirie	38 977	• Département - Activ 3	14 100	17
Aménagements trottoirs et entrées	42 240			
		Autofinancement :		
		• Fonds propres	67 117	83
Coût total HT	81 217	Coût total HT	81 217	100
TVA	16 243			100
Coût total TTC	97 460			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ sollicite le concours financier du Conseil Départemental de la Vienne au titre du volet 3 du dispositif ACTIV pour l'année 2026, d'un montant de 14 100 €, pour les travaux de réfection de la voirie de la cité Bellevue,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant;

Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux & Espaces publics :

- Rue des platanes : le grenailage a été effectué, l'entreprise procède au collage des bandes en résine.
- La Toussardière : la CCVG a réalisé la réfection de la voirie après l'enfouissement du réseau électrique par SRD.
- Pour le programme d'enfouissement du réseau HTA : suite aux diverses interventions la réfection provisoire des enrobés sur la tranchée a été faite. La réfection définitive sera engagée sur tous les secteurs à la fin des travaux.
- Fleurissement : comme tous les ans les plantations dans les bacs à fleurs sont terminés, nous allons aller les récupérer et les installer.

2/ Jeunesse Animation :

- La commission se réunira mercredi 27 mai à 18h30 dans la salle de réunion de la mairie afin d'aborder les décorations de fin d'année.
- Ecole : une animation « vélo » a été mise en place au sein de l'école avec Pascal Daran comme intervenant, merci à lui pour son investissement. Une sortie vélo est donc programmée le 3 juillet.

3/ Bâtiments :

- Local stockage SDF : la porte du sas a été posée, le flochage de l'isolant a été posé et le carrelage est en cours de pose, il devrait être terminé fin de semaine prochaine.
- Logement social 38 bis rue des Ecoles : les travaux dans la salle de bain ont été reporté par l'entreprise. Une demande de location par un apprentis a été reçue.
- Ecole : un devis pour le changement du carrelage des sanitaires est en cours.

4/ Administration et Gestion :

- CCVG : les élus souhaitant rentrer dans la composition des commissions de la CCVG se font connaître, le tableau récapitulatif sera transmis en retour.
- CCLE : M. le maire explique avoir été saisi par le préfet afin de renouveler la CCLE (Commission de Contrôle des Listes Electorales) il convient de désigner 2 conseillers municipaux et de proposer 2 représentants de l'administration et 2 représentants du tribunal judiciaire. Le tableau récapitulatif sera transmis au service préfectoral dédié.
- Personnel communal : M. le maire informe que M. Savard ayant fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 juillet et ayant un CET à solder ainsi que ces congés annuels, il a donc été placé en congé à partir de ce soir. Une petite réception sera organisée, probablement en septembre, afin d'honorer ses services au sein de la collectivité.

Informations et questions diverses

- Projet agrivoltaïque Photosol (Verrières & Bouresse) : Monsieur le Maire informe avoir participé ce matin même au guichet ENR de la DDT dans le cadre de l'instruction préalable pour un projet agrivoltaïque principalement sur la commune de Verrières et sur des parcelles de la commune. Le compte rendu de cette réunion vous sera transmis pour information. La société Photosol a sollicité un rendez-vous afin de venir présenter le projet sur une prochaine réunion du conseil, certainement sur celui de septembre.
- Affiliation des élus au régime général : les cerfas complétés seront transmis à la caisse primaire d'assurance maladie pour traitement.
- Réunion du 5 juin : il avait été annoncé une visite des bâtiments communaux en préambule de la prochaine réunion du 5 juin ; suite à un empêchement ces visites seront programmées ultérieurement.

Tour de tables des conseillers

Pascal DARAN relance sur la problématique de la trappe au sol (chambre télécom) de la rue des Ecoles. Il faudrait alerter, à nouveau, le département sur la dangerosité pour les usagers de la route ; et solliciter la mise en place d'un alternat afin d'éviter les passages répétitifs.

Thierry DEBIAIS souligne que les services d'Orange ont été saisi par 2 fois déjà ; une nouvelle demande sera transmise.

Jean-Marie FERRON souhaite qu'un inventaire de la vaisselle (verres et couverts) de la salle des fêtes soit fait. La CASB va accueillir beaucoup de monde pour l'anniversaire des 90 ans programmé début juin.

Nicolas AYRAULT signale son absence pour cause professionnelle pour les prochaines réunions du 5 juin et du 8 juin.

Patrick JALLADEAU informe être inscrit à une formation sur le thème du cimetière pour fin juin à Poitiers.

Estelle LEBOND informe avoir participé avec l'APE a une réunion avec Mme Pastor, directrice de l'Ecole concernant un projet d'Eco-labélisation de l'école.

Cette labélisation se fait par action dont l'une doit se dérouler entre le 25 et 27 septembre avec pour thème « le nettoyage de la commune ». L'école recherche donc un lieu ou une manifestation qui pourrait convenir.

Pour information, l'inspection académique a validé officiellement le voyage scolaire, sans accueil obligatoire pour les non-partants.

Flavie DUPUIS-SAULET souhaite savoir si une aide à la destruction des nids de frelons pourrait être mise en place ?

M. le Maire propose avant de décider une aide financière que les citoyens viennent se faire recenser en mairie afin de quantifier les demandes.

Agenda :

Vendredi 5 juin 2026 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal (date fixée par décret pour sénatoriale)

Lundi 8 juin à 18h30 (lieu précisé ultérieurement) : Réunion préparation pour la Fête communale

Samedi 20 Juin : Fête de fin d'année de l'école

Dimanche 28 juin : Fête communale et associative

L'ordre du jour étant épuisé, il n'y a pas eu de questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 21 heures 30 minutes.

Le Secrétaire de Séance,



Mme Aurélie BAUBRY

Le Maire,



Jean-Claude LUTEAU